

AIDES ACCORDEES AUX FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011- 2012

à titre indicatif

Bourses Nationales : La demande est à faire dans l'établissement d'origine quelque soit l'orientation. Pour les familles qui bénéficient d'une bourse nationale, le transfert de dossier est assuré par l'établissement d'origine qui demande une vérification de ressources à la famille (14,58 € la part).

Le Proviseur

Bourses Départementales : Les dossiers sont à retirer dans l'établissement ou à la Mairie (C.C.A.S.) à partir du mois de mars.

Secrétariat d'Intendance

La prime d'équipement de 341,71 € est accordée en un seul versement aux familles boursières dont les enfants entrent en 2nde professionnelle (sauf en BEP Carrières Sanitaires et Sociales) et 1^{ère} année CAP.

Dossier suivi par
Catherine LEMONNIER

Téléphone
02 33.37.06.33

L'allocation de rentrée scolaire versée par la CAF, est accordée aux familles, en fonction des ressources.

Télécopie
02 33.37.04.78

Courriel : ce.0610019p@ac-caen.fr

La prime d'entrée en 1^{ère} et terminale Bac Professionnel de 217,06 € est accordée en une seule fois pour les familles boursières (septembre / décembre).

www.etab.ac-caen.fr/flora-tristan

La prime de qualification de 145,28 € par trimestre est accordée au CAP/BEP et 1^{ère} année de BAC PRO 3 ans, pour les familles boursières.

7/9 avenue le Meunier
de la Raillère
BP 109
61600 LA FERTE MACE

La prime d'internat de 82,46 € par trimestre est accordée à tous les élèves internes boursiers.

Bourse au mérite de 266,67 € par trimestre est accordée aux boursiers après décision d'une commission départementale statuant sur les résultats scolaires.

Le fonds social lycéen et **le fonds régional lycéen** sont destinés à venir en aide aux familles en difficulté.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis par les services d'intendance du Lycée : ☎ **02 33 37 06 33 – Poste 314.**